



**INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ - IFPS
INFIRMIERS - AIDE-SOIGNANT - AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET**

PROJET PEDAGOGIQUE

Septembre 2026



**Centre hospitalier de Cholet,
1 rue de Marengo, 49300, Cholet
www.ch-cholet.fr**



Table des matières

PREAMBULE	3
1. LA PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE SON ENVIRONNEMENT	4
2. LES ORIENTATIONS DU PROJET PÉDAGOGIQUE	5
2.1. Les finalités de la formation	5
2.2. Nos conceptions	6
2.2.1. De la formation	6
2.2.2. De l'accompagnement de l'apprenant	6
2.2.3. De l'apprenant	7
2.2.4. Du formateur	7
2.3. Les valeurs présidant nos choix pédagogiques	7
3. NOS AXES OPÉRATIONNELS PÉDAGOGIQUES	7
Axe I : La participation active et l'engagement des apprenants	8
Axe II : L'analyse réflexive au cœur des apprentissages	8
Axe III : L'interprofessionnalité	8
Axe IV : L'évolution constante et la mobilisation des savoirs	9
Axe V : La personnalisation du parcours de formation	9
Axe VI : L'accompagnement à la réussite	10
Axe VII : Le bien-être des apprenants	10
4. LES RESSOURCES	11
5. L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE	11

PREAMBULE

Initié par le directeur de l'Institut de Formation des professionnels de santé (IFPS), le projet pédagogique est conçu par l'ensemble de l'équipe pédagogique dans le respect des référentiels de formation et de l'exercice des professions infirmière, aide-soignante et auxiliaire de puériculture, des orientations de la loi HPST et de la loi de modernisation de notre système de santé, du schéma régional des formations sanitaires et sociales Pays de la Loire 2023/2028.

Il tient compte du contexte sociétal en matière d'évolution des besoins de santé, du vieillissement de la population, du développement des réseaux de santé ainsi que des ressources et des contraintes du territoire.

Le projet pédagogique est un outil de référence à l'intention des apprenants, des formateurs et des intervenants impliqués dans la formation (les professionnels accueillant les apprenants en stage et les intervenants au sein de l'institut).

Il définit les valeurs et la conception de la formation de l'équipe pédagogique. Cette formalisation sert ensuite de fil conducteur à la mise en œuvre de la formation et aux choix pédagogiques retenus par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Il a pour but de favoriser l'émergence d'un profil soignant dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Être porteur de valeurs professionnelles et humaines visant à établir une relation adaptée à l'usager des soins et à son entourage.
- ✓ Respecter les règles inhérentes à la profession (déontologie et règles de bonnes pratiques) pour assurer la sécurité des usagers.
- ✓ Faire preuve dans les soins dispensés d'un raisonnement clinique pertinent, issu d'une démarche réflexive, support à une prise de décisions éclairées.
- ✓ Inscrire son activité dans une pluri professionnalité et une logique de parcours.
- ✓ Se positionner dans une équipe pluri professionnelle.
- ✓ Dispenser des soins de qualité dans des lieux d'exercices variés. Il s'agit de faire preuve d'adaptabilité, dans un contexte sanitaire en pleine mutation où les besoins de santé ainsi que les techniques de soins évoluent.
- ✓ S'inscrire dans une vision institutionnelle et contribuer à l'évolution de la qualité des soins.
- ✓ Coopérer à la prise en soins des usagers dans le cadre des réseaux de santé.

Le projet pédagogique a pour visée de permettre à chacun de développer son autonomie, son potentiel créatif dans le respect du cadre réglementaire et des orientations pédagogiques retenues.

Son rôle fédérateur vise, ainsi, à créer une cohésion entre tous les acteurs impliqués dans la formation au bénéfice de l'apprenant. Le directeur de l'institut est garant de sa réalisation et de son évaluation.

1. LA PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE SON ENVIRONNEMENT

L'IFPS de Cholet, créé en 1964, dont l'établissement support est le Centre hospitalier de Cholet est implanté sur deux sites : l'un dans l'enceinte du Centre hospitalier de Cholet, l'autre au sein du lycée Julien GRACQ de Beaupréau.

La structure est sous la tutelle du ministère des solidarités et de la santé. Le directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) des Pays de Loire contrôle le suivi des programmes et la qualité de la formation. Elle est également sous la tutelle de la région des Pays de Loire, depuis le 1^{er} janvier 2005, en référence à la loi du 13 août 2004. L'état fixe par arrêté le nombre d'étudiants sur proposition du conseil régional. Celui-ci attribue les aides financières aux élèves/étudiants, assure la délivrance des autorisations de fonctionnement de l'institut, les agréments ainsi que le financement du fonctionnement et des équipements de l'institut de formation.

La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) est garante de la certification.

L'institut assure trois filières de formation initiale dont l'exercice professionnel repose sur la collaboration.

✓ La formation en soins infirmiers

Cette formation se déroule sur le site du Centre hospitalier de CHOLET. En septembre, l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) accueille en 1^{ère} année 110 étudiants. L'agrément est de 330 places sur les trois années de formation.

L'IFSI est constituée d'un directeur, de formateurs, d'une documentaliste, d'agents administratifs et d'un agent de bio-nettoyage. L'ensemble de ses membres entretient des liens fonctionnels avec les personnels administratifs et logistiques du centre hospitalier pour conduire à bien ses missions de formation.

La formation repose sur l'alternance, ce qui implique un étroit travail de collaboration avec les équipes des différentes structures, les professionnels du territoire de santé et les employeurs.

L'IFSI de Cholet fait partie du groupement universitaire du département en sciences infirmières de l'université d'Angers en lien avec la réforme de la formation infirmière du 20 février 2026. Ce groupement universitaire a un projet pédagogique spécifique, à disposition sur la plateforme Moodle.

De plus, cet IFSI, comme les IFSI d'Angers et Saumur, fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire du Maine-et-Loire (GHT). De ce fait, ces trois IFSI conçoivent et mettent en œuvre les orientations du GHT en matière de mutualisation des projets pédagogiques, de mise en commun des ressources pédagogiques, de politique des stages.

Sur le site du lycée Julien GRACQ de BEAUPREAU

✓ La formation aide-soignante

Cette formation se déroule principalement sur le site du Centre hospitalier de CHOLET et, en partie, sur le site du lycée Julien GRACQ de BEAUPREAU. En septembre, l'institut de formation d'aides-soignants (IFAS) peut accueillir par la voie scolaire (35 places), la voie de la formation professionnelle continue (40 places) et la voie de l'apprentissage en partenariat avec le centre de formation par apprentissage ADAMSSE-CFA (20 places). L'agrément est de 95 places pour cette formation.

✓ La formation auxiliaire de puériculture

Cette formation se déroule principalement sur le site du lycée Julien GRACQ de BEAUPREAU et, en partie, sur le site du Centre hospitalier de CHOLET. En septembre, l'institut de formation d'auxiliaires de puéricultures (IFAP) peut accueillir par la voie scolaire (10 places) et la voie de l'apprentissage en partenariat avec le centre de formation par apprentissage ADAMSSE-CFA (10 places). L'agrément est de 20 places pour cette formation.

Pour les formations en IFAS et IFAP, l'obtention préalable de certains diplômes permet de suivre la formation en cursus partiel.

2. LES ORIENTATIONS DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Ces trois formations visent à l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des usagers dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

2.1. Les finalités de la formation

La formation a pour but de former des praticiens autonomes, responsables et réflexifs, c'est-à-dire des professionnels capables d'analyser une situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de leur rôle et de mener des interventions, seuls ou en équipe pluri professionnelle.

Elle propose un parcours professionnalisant qui permet à l'apprenant de construire progressivement ses compétences, tout en contribuant à l'évolution de la profession de sa filière. L'équipe pédagogique a ainsi pour visée d'accompagner les apprenants dans un processus de professionnalisation où les activités et les compétences se co-construisent mutuellement.

Le praticien réflexif :

Nous adhérons à la définition de Schön (1983) pour qui le praticien réflexif est un professionnel capable d'analyser sa propre pratique, pendant et après l'action, afin d'apprendre de son expérience et d'améliorer continuellement ses compétences.

La professionnalisation :

Nous concevons la professionnalisation comme un processus individuel et dynamique. En référence aux travaux de Wittorski (2007), les parcours de formation sont orientés vers et par l'activité de travail. Ainsi, l'alternance, l'analyse de pratiques et la démarche réflexive visent le développement professionnel et l'apprentissage par et dans l'action. Ce processus favorise l'émergence des compétences, la construction d'une identité professionnelle et la quête de reconnaissance.

Au-delà de cette trajectoire individuelle, la professionnalisation s'inscrit, selon Dubar (2015), dans une dynamique collective. Elle représente la reconnaissance, par le groupe de pairs, de compétences validées permettant d'accéder à un statut garanti par la loi et d'intégrer une « communauté professionnelle » stable et partagée.

La compétence et le jugement clinique :

Pour Pastré, Mayen et Vergnaud (2006), la compétence est indissociable de la situation dans laquelle elle s'exprime. Être compétent, c'est être capable de faire face à une « classe de situations », c'est-à-dire un ensemble de situations de travail qui partagent les mêmes caractéristiques de fond, malgré la variabilité de leurs formes.

Pour y parvenir, le professionnel s'appuie sur ce que Vergnaud (2005) nomme un schème : l'organisation opératoire invariante de l'activité pour une classe de situations donnée. Il s'agit d'une manière réfléchie d'agir

en situation, par laquelle l'apprenant acquiert des repères fondamentaux (les invariants opératoires). Ces repères lui permettent de comprendre la situation (conceptualisation dans l'action) et de guider son geste ou sa décision (déclinaison opératoire de cette conceptualisation).

En résumé, la compétence est la capacité d'un sujet à organiser son activité pour s'adapter efficacement à la variabilité et à la complexité des situations de travail.

Pour les professionnels de santé que nous formons, cette compétence se traduit par l'acquisition d'un jugement clinique tel que défini par Tanner (2006). Ce jugement guidera de façon pertinente leurs actions de soins. Pour cet auteur, le jugement clinique est « une interprétation ou une conclusion sur les besoins, les préoccupations ou les problèmes de santé d'un patient, et la décision de prendre des mesures (ou non), d'utiliser ou de modifier des approches standard, ou d'en improviser de nouvelles » (Tanner, 2006).

L'environnement d'apprentissage et la posture pédagogique :

En lien avec la théorie de la réciprocité causale triadique de Bandura (1986), nous concevons que l'ancrage durable d'une pratique professionnelle exige de travailler simultanément sur l'auto-réflexion des apprenants, l'explicitation de leurs représentations (sur la profession, les soins, les traitements et les personnes soignées) et le renforcement de leur sentiment d'efficacité personnelle.

Pour ce faire, nous offrons aux apprenants de multiples occasions d'action, d'expérimentation, de simulations réflexives et de mise en réussite. Ces exigences nécessitent de concevoir un environnement d'apprentissage capacitant (Fernagu Oudet, 2012), à la fois sécurisant, facilitant et valorisant l'accompagnement par les pairs (tutorat, apprentissage vicariant).

Parallèlement, nous soutenons l'idée que « l'apprenance est un ensemble durable de dispositions favorables à l'action d'apprendre (ou à l'acte d'apprendre) dans toutes les situations : formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite » (Carré, 2020). Pour développer cette apprenance, l'étudiant doit vouloir apprendre (porter un projet professionnel motivant) et savoir apprendre (se sentir personnellement efficace dans ses stratégies d'apprentissage).

L'environnement de l'IFPS vise ainsi à maximiser son pouvoir d'apprendre à travers un dispositif d'accompagnement à la réussite, des innovations pédagogiques, l'inclusion des apprenants à particularités et un encadrement renforcé en stage. Ces apprentissages se déploient aussi bien en présentiel qu'à distance, en s'appuyant sur le concept de présence à distance modélisé par Jézégou (2022).

2.2. Nos conceptions

2.2.1. De la formation

C'est une formation professionnelle s'adressant à des adultes, ancrée dans le champ spécifique de la Santé. Nous concevons cette démarche dans une approche philosophique humaniste et laïque. Elle amorce un processus de maturation globale impliquant la connaissance de soi et l'ouverture à l'autre.

2.2.2. De l'accompagnement de l'apprenant

En référence aux travaux de Paul (2020), « accompagner, ce n'est ni guider (marcher devant), ni escorter (marcher à côté en surveillant), ni suivre (marcher derrière). C'est se joindre à quelqu'un pour aller où il va, au rythme où il va. ».

L'accompagnement au sein de notre institut repose ainsi sur deux piliers :

- L'altérité : le formateur accueille l'apprenant dans sa singularité, sans chercher à le modeler ou à le normaliser ;
- La non-directivité : le formateur n'impose pas la direction, laissant l'apprenant demeurer l'auteur et l'acteur de son propre projet.

Cet accompagnement constitue un processus temporaire, dont le but ultime est de s'effacer pour laisser place à l'autonomie de l'apprenant, devenu professionnel débutant.

2.2.3. De l'apprenant

L'apprenant est une personne singulière, inscrite dans une histoire, forte d'acquis et de représentations, et disposant d'un potentiel et de ressources propres. Nous le considérons d'emblée comme un acteur autonome et responsable, investi de droits et de devoirs tout au long de son parcours.

2.2.4. Du formateur

Issu des filières infirmières et/ou aides-soignantes, auxiliaires de puériculture, le formateur développe, tout au long de son cursus de formation, des compétences pédagogiques spécifiques. En référence à Olry (2009), nous retenons que « Le formateur (...) cherche à créer des conditions favorables au développement des compétences. Son savoir-faire est celui d'un analyste des situations de travail capable d'accompagner des changements collectifs. »

Dans cette perspective, le formateur favorise un apprentissage individualisé. Il s'inscrit lui-même dans une posture réflexive et s'engage dans une dynamique de travail collective. Cela exige de sa part une grande ouverture d'esprit, une connaissance approfondie de soi et du travail d'autrui, ainsi qu'un partage constant, tant sur le fond que sur la forme de ses pratiques d'enseignement.

2.3. Les valeurs présidant nos choix pédagogiques

Les valeurs partagées servent de fil conducteur à la démarche pédagogique dans laquelle s'engage l'ensemble des formateurs. Elles sont essentielles dans le sens où elles sont des références pour agir.

La démarche pédagogique de l'équipe s'ancre sur des valeurs humanistes inhérentes à la profession soignante. Elle met l'Homme et les valeurs humaines au cœur de ses questionnements.

Parmi ces valeurs, nous retenons plus spécifiquement :

- Le respect de l'Autre en tant que sujet, le respect de la différence de chacun, la tolérance,
- L'authenticité et l'honnêteté « *être en capacité de faire ce que je dis et dire ce que je fais* » support à l'instauration d'une relation de confiance mutuelle essentielle dans le processus d'apprentissage.

Elle s'articule également autour de **valeurs professionnelles** essentielles telles que la rigueur, la conscience professionnelle, l'engagement, la confidentialité, le travail, la solidarité, la responsabilité, le professionnalisme, l'adaptabilité.

3. NOS AXES OPÉRATIONNELS PÉDAGOGIQUES

Pour donner vie à notre philosophie éducative, l'équipe de l'IFPS du Centre Hospitalier de Cholet s'appuie sur des grands principes d'action issus des orientations données par l'arrêté du 20 février 2026. Nous avons choisi de décliner opérationnellement sept axes pour les trois filières de notre institut (IDE, AS et AP), en identifiant nos forces, nos leviers et nos pistes d'expérimentation pour demain.

Axe I : La participation active et l'engagement des apprenants

« Impliquer activement les apprenants dans leur apprentissage pour favoriser leur responsabilisation. »

L'IFPS se caractérise par une grande richesse d'outils et de dispositifs déjà ancrés dans le quotidien pédagogique : l'utilisation active de la simulation en santé, les démarches d'ateliers d'appropriation des gestes techniques et des soins relationnels, les dynamiques de classe inversée, de jeux sérieux (escape games), d'outils d'interactivité (Wooclap, Kahoot) ainsi que le travail d'analyse mené à partir de situations réelles de stage.

Notre objectif est de concevoir des situations apprenantes au plus proche du réel pour stimuler l'engagement, la mobilisation émotionnelle et cognitive, et sécuriser l'adhésion des apprenants. Pour cela, nous mobilisons la grande diversité des outils à disposition des équipes et la plasticité de nos méthodes. Nous favorisons l'articulation entre terrains de stage et institut et encourageons les parcours de stages permettant un ancrage profond des compétences. Nous consolidons le suivi personnalisé en nous appuyant sur l'interconnaissance étroite entre les cadres formateurs de l'IFPS, les cadres des unités de soins et les professionnels de terrain.

Axe II : L'analyse réflexive au cœur des apprentissages

« Accompagner les apprenants à analyser leurs actions, ressentis et pensées pour construire leur posture professionnelle. »

La réflexivité se cultive à l'IFPS à travers la relation de guidance du référent pédagogique, les sessions régulières d'Analyse d'activité et situation rencontrées en stage (ASAR), la simulation, l'analyse collective des pratiques (notamment lors du Mémoire de Fin d'Études ou MSI pour les étudiants infirmiers) et les visites formatives de stage.

La finalité majeure est de structurer la professionnalisation de l'apprenant en l'aidant à conscientiser son action.

Pour cela, nous nous appuyons sur un accompagnement par un référent pédagogique tout au long du parcours, garantissant une connaissance fine de chaque apprenant. La pluri-professionnalité vécue lors des temps collectifs de recherche qui stimule le croisement des regards. Nous développons aussi de nouveaux supports d'auto-analyse (comme l'utilisation de la vidéo ou d'outils numériques immersifs de simulation) pour décrypter les situations de soins étudiées. Nous envisageons la co-animation de temps d'analyse de pratiques collectives en binôme avec des professionnels experts extérieurs (psychologues, praticiens du terrain).

Axe III : L'interprofessionnalité

« Préparer à la collaboration étroite au sein d'équipes de soins et de santé diversifiées. »

L'interprofessionnalité est déjà une réalité concrète à l'IFPS, notamment lors des semaines d'apprentissage partagé (regroupant les apprenants infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et externes en médecine), lors du Service Sanitaire pour les étudiants infirmiers, ou encore à travers l'accès des apprenants aux staffs cliniques durant leurs stages.

La finalité est d'apprendre à collaborer efficacement pour optimiser le parcours de soins de l'usager, en dépassant une vision purement hospitalo-centrée.

Pour cela, nous surmontons la complexité de l'ingénierie des plannings et la synchronisation des promotions afin de générer des temps de rencontre physiques, entre apprenants et avec différents professionnels.

Pour nous, la question de l'interprofessionnalisme intègre les fonctions supports de l'établissement (pharmacie, restauration, transports, assistantes sociales, psychologues, kiné etc.) pour donner une vision globale de l'institution.

Elle est aussi l'occasion de renforcer l'axe prévention, promotion de la santé et articulation ville-hôpital en phase avec l'évolution des parcours (soins à domicile, recours aux DAC, CPTS, MDS), en prospectant l'ouverture de nouveaux terrains de stages collaboratifs hors les murs (CPTS, CLIC, etc.).

Axe IV : L'évolution constante et la mobilisation des savoirs

« Adosser les pratiques aux données probantes et développer l'esprit critique. »

L'IFPS s'attache à ce que ses enseignements (cours magistraux et travaux dirigés) s'appuient systématiquement sur des données actualisées et scientifiques. Les démarches d'audits de qualité menées au sein du Centre Hospitalier de Cholet et les temps dédiés au raisonnement clinique lors des stages, visent à la mobilisation de ces données dans la pratique des soins.

Pour nous, l'enjeu est d'apprendre aux futurs professionnels à garantir des soins de qualité, sécurisés et scientifiquement fondés.

Pour cela, nous nous appuyons sur la dynamique collective de renouvellement des connaissances des formateurs et des équipes de terrain. Nous visons à développer la rigueur scientifique et l'esprit critique des apprenants. Nous travaillons en amont avec les équipes pédagogiques des lycées partenaires du territoire sur les attendus requis (méthodologie, rigueur scientifique, argumentation) lors de la présentation de nos formations aux lycéens. Nous visons au développement des projets thématiques communs entre l'institut et les services du Centre Hospitalier de Cholet, valorisant l'utilisation des recommandations de bonnes pratiques.

Axe V : La personnalisation du parcours de formation

« Accompagner la singularité des projets professionnels et consolider les compétences de chacun. »

Cette personnalisation se traduit aujourd'hui par un suivi pédagogique individualisé, des parcours de stages modulables, des mobilités d'ouverture (Erasmus) et la liberté d'initiative laissée aux apprenants pour construire une partie de leur parcours de stage.

L'objectif est de cultiver l'engagement de l'apprenant, de faire évoluer positivement ses représentations initiales de l'exercice soignant et de sécuriser son parcours jusqu'à la diplomation en limitant le découragement.

La taille humaine et la grande agilité de l'IFPS de Cholet, combinées à la force de nos liens partenariaux avec les services hospitaliers et extra-hospitaliers du territoire sont une réelle force, notamment grâce aux « référents-tuteurs » par pôle d'activité.

Nous visons aussi à la simplification de la formulation opérationnelle des objectifs de stage pour les rendre plus lisibles par les tuteurs et les apprenants. Nous accompagnons les équipes de terrain vers une meilleure appropriation du portfolio en tant qu'outil d'auto-évaluation continue. Nous souhaitons développer des modalités d'expression diversifiées (rédaction écrite, capsules vidéo, enregistrements audio, techniques de photolangage) pour aider l'apprenant à formaliser son projet professionnel aux moments charnières de son cursus.

Axe VI : L'accompagnement à la réussite

« Sécuriser le parcours d'apprentissage de chaque apprenant en ajustant nos dispositifs d'aide à la diversité de leurs profils. »

Cet accompagnement s'incarne aujourd'hui à l'IFPS par une architecture de suivis individuels et collectifs ritualisés : des entretiens semestriels obligatoires avec un formateur référent (pouvant être sollicité aussi à la demande), des temps d'expression collectifs au retour de stage, et des ateliers méthodologiques ciblés. Nous déployons également des outils d'auto-formation accessibles en continu (tests de révision sur Moodle, travaux dirigés préparatoires, incitation au MOOC « Devenir un super apprenant ») ainsi que des temps systématiques de consultation guidée des copies pour transformer chaque évaluation en levier de progression.

L'objectif est de proposer une médiation pédagogique réactive et structurée qui soutient l'apprenant dans l'assimilation des savoirs, favorise l'auto-évaluation et prévient activement le risque de décrochage scolaire ou clinique.

L'existence de dispositifs d'aide à la réussite permettent un entraînement ciblé par notre équipe de formateurs.

La grande hétérogénéité des profils d'entrée et l'adaptation requise face aux nouvelles modalités d'accès à la formation, exigent de nous de repenser constamment l'individualisation des apprentissages. Pour cela, nous envisageons de :

- Généraliser la pratique des tests de positionnement diagnostiques dès l'entrée en formation (en arithmétique, biologie, compréhension/expression écrite et outils informatiques) pour toutes les filières de l'IFPS.
- Décliner de manière systématique l'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) pour les apprenants AS et AP, en formalisant des objectifs contractuels précis à partir de leur positionnement de départ.
- Mettre en œuvre des ateliers de renforcement complémentaires et ciblés (notamment sur la maîtrise du français écrit et l'expression) pour lever les barrières académiques des apprenants en difficulté.
- Ancrer plus fortement l'apprentissage de l'analyse de situation réflexive en reliant systématiquement les connaissances théoriques évaluées aux activités et aux soins de la vie quotidienne d'une personne soignée.
- Développer des passerelles d'explicitation et d'aide à la lecture des consignes d'évaluation pour désamorcer l'anxiété liée aux épreuves écrites et maximiser les chances de réussite de chacun.

Axe VII : Le bien-être des apprenants

« Cultiver un environnement propice à la santé globale des apprenants pour sécuriser leur diplomation et accompagner sereinement leur transition vers la vie professionnelle. »

Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail (QVT) et s'incarne aujourd'hui à l'IFPS par le déploiement d'ateliers pratiques d'une heure, ciblés et planifiés de manière stratégique en amont des périodes identifiées comme sources de stress (évaluations, soutenances de fin d'études, épreuves orales).

Ces temps d'accompagnement physique et psychologique s'appuient sur des ressources internes qualifiées et des outils innovants : des séances de cohérence cardiaque, des ateliers d'éveil musculaire et des temps de relaxation technologique et sensorielle (utilisation de casques de réalité virtuelle).

L'objectif est de :

- Doter les futurs professionnels de compétences psychosociales (« soft skills ») et d'outils d'auto-protection (prévention du stress, des troubles musculo-squelettiques et du syndrome d'épuisement) indispensables à leur équilibre durable.
- Consolider la confiance en soi et l'affirmation professionnelle des apprenants pour aborder les situations de soins complexes avec une plus grande aisance relationnelle.

Pour y parvenir, nous nous appuyons sur l'expertise et l'engagement de nos cadres formateurs certifiés dans ces approches de santé. L'IFPS affirme ainsi sa volonté forte de répondre aux signaux d'alerte documentés par les enquêtes nationales concernant la vulnérabilité des apprenants, tout en adaptant ses postures d'accompagnement à l'hétérogénéité de leurs profils.

Nous visons à structurer un véritable parcours "Santé et Bien-être" tout au long de la formation, conçu comme un levier majeur d'attractivité pour notre institut et de fidélisation pour le territoire.

4. LES RESSOURCES

- Un pôle administratif accompagnant les apprenants tout au long de leur formation
- Une équipe de formateurs experts dans des domaines d'activités différents
- Des formateurs titulaires de diplômes universitaires
- Des offres de stages diversifiées dans le secteur sanitaire, médico-social et socio-éducatif
- L'accès aux centres de documentation du centre hospitalier, du lycée et à plus de 1500 revues professionnelles en ligne
- L'accès à une plateforme d'apprentissage en ligne
- Des locaux avec salles modulables, salles de pratique, salles de simulation et pour les apprenants, un salon détente avec canapés, jeux, musique et des espaces extérieurs avec tables, ...

5. L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE

Le dispositif de formation est réajusté chaque année suite aux évaluations des apprenants. (Évaluation des modules et bilans en ligne) et aux retours des professionnels et employeurs dans un but d'amélioration continue des prestations de formation offertes.

Références :

Réglementaires :

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture (modifié par les arrêtés du 12 avril 2021, du 10 juin 2021 et du 9 juin 2023). (2020, 9 avril). Journal Officiel de la République Française, n° 0087, texte n° 19.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041789610/>

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. (2021, 12 juin). Journal Officiel de la République Française, n° 0135, texte n° 22. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043641154/>

Arrêté du 20 février 2026 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier. (2026, février). Journal Officiel de la République Française.

INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGOS/RH1/DGESIP/DGRH/2023/84 du 4 juillet 2023 relative à la suspension de l'obligation vaccinale contre la Covid-19 pour les étudiants et élèves en santé, les étudiants des formations préparant à l'exercice des professions à usage de titre et les personnels enseignants et hospitaliers titulaires et non titulaires des centres hospitaliers universitaires

Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, (2009). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020879475>

Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, (2016).

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031912641>

Région des Pays de la Loire. (2023). Schéma régional des formations sanitaires et sociales Pays de la Loire 2023/2028 : La région agit pour former les futurs professionnels sanitaires et sociaux dans nos territoires.

https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2023-05/SRFSS%202023-2028%20complet_1.pdf

Scientifiques :

Bandura, A. (1986). Social foundations of thought and action: A social cognitive theory. Prentice-Hall.

Carré, P. (2020). L'apprenance : Vers un nouveau rapport au savoir. Dunod.

Dubar, C. (2015). La socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles (5e éd.). Armand Colin.

Fernagu Oudet, S. (2012). Concevoir des environnements de travail capacitants : Comme nouveau cadre de réflexion et d'action en formation. Éducation Permanente, (190), 7-16.

Jézégou, A. (2022). La présence à distance en e-formation : Enjeux, modèles et perspectives. Éducation et Socialisation, (63). <https://doi.org/10.4000/edso.18749>

Olry, P. (2009). Apprendre pour développer, développer pour apprendre. Éducation Permanente, (179), 5-15.

Pastré, P., Mayen, P., & Vergnaud, G. (2006). La didactique professionnelle. Revue Française de Pédagogie, (154), 145-198. <https://doi.org/10.4000/rfp.157>

Paul, M. (2020). L'accompagnement dans tous ses états. Éducation Permanente, (223), 11-22.

Schön, D. A. (1983). The reflective practitioner: How professionals think in action. Basic Books.

Tanner, C. A. (2006). Thinking like a nurse: A research-based model of clinical judgment in nursing. Journal of Nursing Education, 45(6), 204-211. <https://doi.org/10.3928/01484834-20060601-04>

Vergnaud, G. (2005). Formes d'activité et développement des compétences. Dans J.-C. Ruano-Borbalan (dir.), L'histoire des sciences de l'homme : Trajectoires, enjeux et débats (pp. 137-145). L'Harmattan.

Wittorski, R. (2007). Professionnalisation et développement professionnel. L'Harmattan.